COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 505-CX-2381

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Tours (France)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent cinquième réunion tenue le lundi 19 octobre 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement à l'international et de favoriser l'internationalisation de ses formations;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Tours (France) et mandater la rectrice pour procéder à sa signature;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 505-CX-2382

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Abdelhafid Boussouf de Mila (Algérie)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent cinquième réunion tenue le lundi 19 octobre 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement à l'international et de favoriser l'internationalisation de ses formations;

ATTENDU l'accord-cadre de collaboration signé;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Abdelhafid Boussouf de Mila (Algérie) et mandater la rectrice pour procéder à sa signature;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 505-CX-2383

concernant l'acquisition d'un système intégré d'analyse et d'observation en laboratoire de psychologie

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent cinquième réunion tenue le lundi 19 octobre 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la programmation de recherche de la professeure Annie Bérubé, financée par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

ATTENDU que l'acquisition d'un système intégré d'analyse et d'observation en laboratoire de psychologie est requise dans le cadre du projet « *Développer des systèmes de pointe dédiés à la compréhension des mécanismes impliqués dans la sensibilité parentale* »;

ATTENDU qu'un avis d'intention (UQO-AI2702-TI085) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin de vérifier l'absence de concurrence et de solution de rechange répondant aux exigences du projet;

ATTENDU qu'aucune autre entreprise ne s'est manifestée à la suite de la publication de l'avis d'intention;

ATTENDU la dérogation à la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* permettant de procéder à l'acquisition du système auprès de l'entreprise Mangold;

ATTENDU qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) a été réalisée dans le cadre du processus d'acquisition et que des mesures d'encadrement et de suivi ont été identifiées relativement à l'utilisation du système;

ATTENDU l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la rectrice, Mme Murielle Laberge, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les documents relatifs à l'acquisition d'un système intégré d'analyse et d'observation en laboratoire de psychologie auprès de l'entreprise Mangold, pour un montant de 140 754,05 $ US, soit 199 288,73 $ CA, avant taxes, dans le cadre du projet *« Développer des systèmes de pointe dédiés à la compréhension des mécanismes impliqués dans la sensibilité parentale »*, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 505-CX-2384

concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 $

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent cinquième réunion tenue le lundi 19 octobre 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les modifications apportées au Plan des effectifs, tel qu'il en appert des résolutions 505-CA-7760, 503X-CA-7703 et 502-CA-7688;

ATTENDU la mise en œuvre du projet pilote comprenant l'octroi d'un contrat de personne cadre contractuelle pour la direction administrative du Département des sciences infirmières, tel qu'il en appert de la résolution 504-CX-2380;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 $;

- Sous la délégation de 125 000 $ et moins, remplacer « Vice-recteur·trice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) » par « Vice-recteur·trice à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides (VRRCDL) ».

- À la note 1, remplacer « Vice-recteur·trice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) » par « Vice-recteur·trice à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides (VRRCDL) ».

- Sous la « délégation de 20 000 $ et moins », ajouter l'appellation « Directeur-trice administratif-ve ».

- Sous la « délégation de 20 000 $ et moins », remplacer « Cadre – bureau du respect de la personne (titre d'emploi à préciser) » par « Directeur·trice du bureau du respect de la personne ».

- Sous la « délégation de 10 000 $ et moins », retirer l'appellation « Secrétaire général·e adjoint·e ».

- Sous la « délégation de 5 000 $ et moins », ajouter l'appellation « Directeur-trice adjoint-e aux SAÉ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale